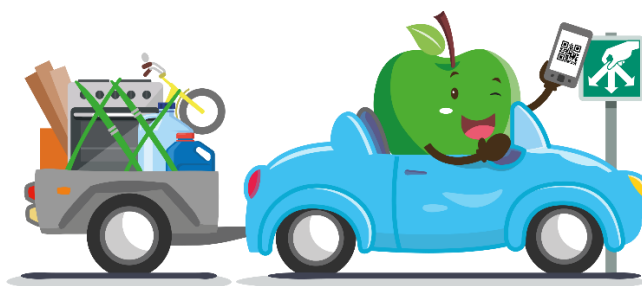


Du changement dans votre déchèterie



A partir du 1^{er} juillet 2022, un QRcode sera obligatoire pour accéder en déchèterie. Ne tardez plus, inscrivez-vous sur www.sdd82.fr !

20 passages gratuits par an pour les particuliers...c'est plus qu'il n'en faut !

En 2021, en moyenne les usagers sont venus moins de 6 fois par an. A moins d'apporter sa pelouse toutes les semaines en déchèterie, ce quota est largement suffisant. Aujourd'hui, la pelouse n'est plus un déchet mais une ressource pour son jardin, compostez-la ou utilisez-la pour pailler vos arbres, vos arbustes ou votre potager. Vous économiserez des trajets, la planète et votre compte en banque seront gagnants.

Que va-t-il se passer à partir du 21^e passage ?

Certains déchets pourront vous être facturés à partir du 21^e passage mais pas tous. L'apport de meubles, de ferraille, de cartons, d'appareils électriques ou électroniques... reste gratuit même après le 20^e passage.

Va-t-il y avoir d'autres évolutions ?

Le coût de traitement des déchets explose depuis 2 ans, les contraintes réglementaires se durcissent. Notre mode de fonctionnement sur la gestion des déchets va connaître d'importantes modifications dans les mois et années à venir.



Nous entrons dans une nouvelle ère, celle de la réduction des déchets.

